

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1904)
Heft: 6

Artikel: Propositions individuelles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-241424>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pour suivre les cours universitaires et il y en a plusieurs qui ont su profiter des dispositions libérales dont ils peuvent bénéficier.

M. le *Président* dit que le passage d'une section à l'autre est en somme rare, mais que l'obtention du diplôme de maturité dans plusieurs sections constitue maintenant une sorte de sport auquel se livrent quelques élèves bien doués.

M^{lle} *Métral* fait remarquer que l'enseignement secondaire est en quelque sorte fermé aux fonctionnaires primaires dames. Le traitement qu'elles y trouveraient ne serait d'ailleurs pas proportionné à la somme des connaissances requises.

M. W. *Rosier* reconnaît que pour elles il n'y a pas, en général, d'avantages matériels à retirer du passage de l'enseignement primaire au degré secondaire. Il est vrai que l'enseignement proprement dit des maîtresses secondaires est moins considérable, en général, que celui qui est demandé aux maîtresses primaires; leur tâche réside avant tout dans la surveillance qu'elles exercent et dans leur rôle éducatif. Il faudrait que, comme à Berne, le Gymnase fût accessible aux demoiselles, pour celles qui, dès le début des études, ont l'intention de suivre l'Université; elles ne constituent, au reste, encore aujourd'hui, qu'une faible minorité.

M^{me} *Ballet* fait remarquer qu'il y a pourtant des cas où l'on a vu une institutrice primaire passant dans l'enseignement secondaire.

3^o Propositions individuelles.

Il n'est fait aucune proposition individuelle.

La séance est levée à 4 h. et demie.

Le Bulletinier : GROSGURIN, LOUIS.

(D'après les notes de M. J. SIMONET, secrétaire.)

